

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2011.**

L'an deux mil onze et le onze février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. PUGNET Alain, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, Mme DERR Nicole.

Absents : MM. CHAGNARD Patrick (pouvoir donné à PUGNET Alain), PHILIP Frédéric (pouvoir donné à DERR Nicole), TANGUY Xavier (pouvoir donné à M. ESCANDE Jean-Philippe), Mme PALPANT Clara (pouvoir donné à BIGLIA Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : M. ESCANDE Jean-Philippe.

### Sous-traitance du schéma directeur d'assainissement de la Société COMES à l'entreprise C.L.A.I.E. :

La COMES informe que suite à une réorganisation interne de leur société, le bureau d'études se sépare en deux entités distinctes à partir de 2011. M. Nicolas RIGAUD a rejoint la Société C.L.A.I.E. Afin de faciliter les démarches administratives, il propose de sous-traiter l'étude en paiement direct à l'entreprise C.L.A.I.E. avec laquelle ils travaillent désormais.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Augmentation du tarif de la cantine scolaire d'Aspres :

Le projet d'école intercommunale est en bonne voie. La cantine se fait sur deux services actuellement et la commune d'Aspres-sur-Buëch réfléchit à un projet de local plus grand car le nombre d'enfants est en constante augmentation.

Pour l'année 2010/2011, le calcul des frais de cantine établi par la commune d'Aspres-sur-Buëch fait état d'un coût de revient partagé entre les communes concernées de 2,55 € par repas contre 2,30 € précédemment. Par convention la commune d'Aspres-sur-Buëch souhaite faire actualiser les tarifs chaque année.

➤ Délibération à l'unanimité.

### Travaux effectués sur le réservoir de Thuoux – Demande de complément de subvention :

Des travaux supplémentaires d'un montant de 11 960 € H.T. ont dû être réalisés sur l'équipement hydraulique du réservoir de Thuoux. Pour les financer, un complément de subvention peut être octroyé par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Engagement de 25 % des dépenses d'investissement du budget annexe de l'Eau 2010 pour 2011 :

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Des dépenses relatives au schéma directeur d'assainissement concernant le budget annexe d'Eau et d'Assainissement doivent être engagées afin de payer le bureau d'études au fur et à mesure de l'avancement de leurs travaux.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Schéma Directeur d'Assainissement et d'A.E.P. - Etudes - 11 000 € (art. 2031)
- Périmètres de protection des sources - Travaux - 25 645 € (art. 238)

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

### Modification n° 2 du P.O.S. :

Le cabinet d'études ESTRANGIN est chargé de travailler sur cette seconde modification du P.O.S. Le règlement de chaque zone doit être réétudié afin de l'adapter au mieux aux évolutions en matière d'urbanisme et d'architecture. Actuellement des discussions sont en cours sur la possibilité de construire des hangars dans les zones ND pour faciliter les activités agricoles sous conditions, également sur l'autorisation d'édifier des « chiens assis » pour pouvoir aménager les combles ou encore sur la construction de chalet en bois dans la commune. Le maire rappelle que les associations concernées seront consultées.

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2011 (suite).**

Dossiers en cours :

Pont de Thuoux : le maire propose de solliciter la réserve parlementaire du Sénateur pour financer les travaux de sécurisation et de remise en état.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

*Centrale solaire* : La société SECHILIENNE-SIDEC a déposé un recours gracieux auprès de la préfecture à propos du refus du permis de construire et demande l'obtention d'un permis partiel sur la moitié de la surface prévue initialement.

Pour information le projet photovoltaïque d'Aspres-sur-Buëch situé sur le Chevalet progresse de son côté et vient d'être dernièrement présenté au public.

Le dossier de la Zone de Développement Eolien est, quant à lui, toujours en phase d'étude.

*Défibrillateur* : La commune retient l'emplacement de l'entrée commune du côté de la salle de l'école afin qu'il se trouve dans un lieu central du village et à proximité des salles communales.

*Association Animation Aspremontaise* : L'Association a envoyé un courrier de demande de subvention à la commune dans le but de pouvoir bénéficier des aides et conseils spécifiques délivrés par le Conseil Général des Hautes-Alpes, celui-ci n'aidant en priorité que les associations reconnues et soutenues par les collectivités. L'association sollicite un courrier de la commune reconnaissant l'utilité de leurs actions afin d'étayer leur démarche.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.**

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Les conseillers,

	ESCANDE Jean-Philippe.
--	------------------------